



MICROFINANCE AU BURUNDI
DIAGNOSTIC ET RECOMMANDATIONS STRATEGIQUES

Rapport

Par
Mariama Ashcroft, WWB
Didier Djoï, Consultant
Louis Ndikumana, Consultant

Juin 2007

SOMMAIRE

LISTE DES ABREVIATIONS

I. CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL AU BURUNDI	4
II. JUSTIFICATION DE LA MISSION	9
III. ENVIRONNEMENT POLITIQUE DE LA MICROFINANCE, CADRE LEGAL D'EXERCICE ET ACTEURS	9
IV. L'OFFRE DE SERVICES DE MICROFINANCE	20
V. SATISFACTION DES CLIENTS SUR LES TYPES DE PRODUITS, QUALITE DES PRODUITS OFFERTS ET PLACE DES FEMMES.....	28
VI. VISION DES ACTEURS ET CONCLUSIONS IMPORTANTES	30

ANNEXE

<u>DEMARCHE METHODOLOGIQUE POUR CONDUIRE LE DIAGNOSTIC.....</u>	32
---	----

LISTE DES ABREVIATIONS

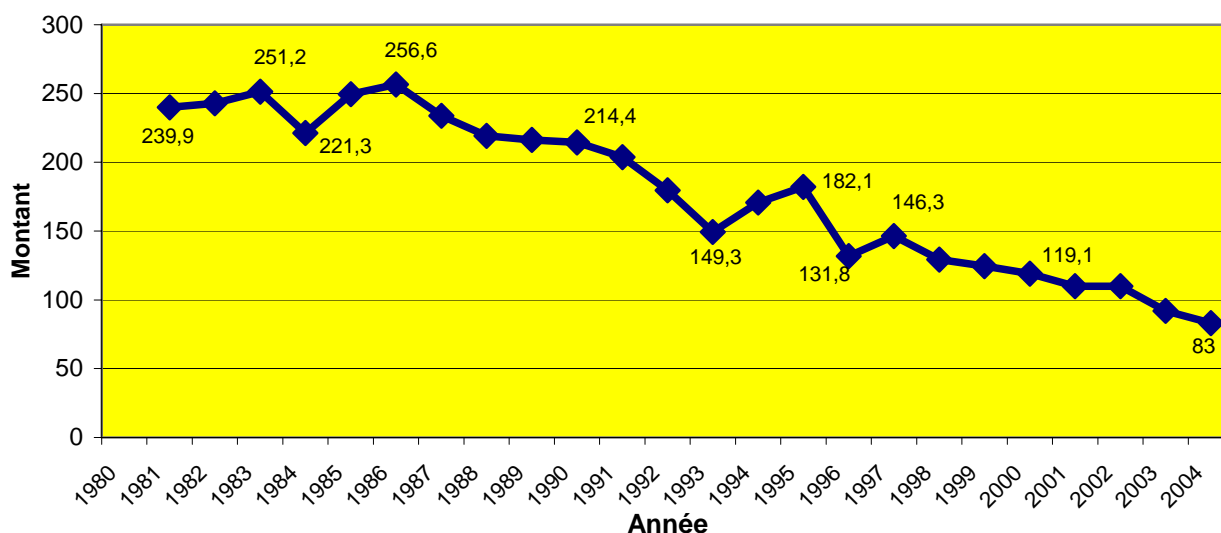
ASBL : Association à But Lucratif
BNDE : Banque Nationale pour le Développement Economique
BPB : Banque Populaire du Burundi
BRB : Banque Centrale du Burundi
CECM : Caisse Coopérative pour l'Epargne et le Crédit Mutuel
CODEC : Coopérative d'Epargne et de : Crédit
COFIDE : Compagnie Financière pour le Développement :
COPEDE : Conseil pour l'Education et le Développement
COSPEC : Coopérative de Solidarité avec les Paysans pour l'Epargne et le Crédit
CSLP : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DID: Développement International Desjardin
FDC : Fonds de Développement Communal
FENACOBUR : Fédération Nationale des Coopératives d'Epargne et de Crédit du Burundi.
FENU: Fonds des Nations Unies pour l'Equipement
FORCE : Fonds pour la Relance, les Conseils et les Echanges en microfinance
FMCR : Fonds Mutuel de Crédit Rural
FSTE : Fonds de Solidarité des Travailleurs de l'Enseignement
ISTEEBU : Institut des Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi
IMF : Institution de Micro Finance
MUTEC : Mutuelle d'Epargne et de Crédit
OIT : Organisation Internationale du Travail
ONG : Organisation Non Gouvernementale
PIB : Produit Intérieur Brut
PNB : Police Nationale Burundaise
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
SNR : Service National de Renseignement
SP/REFES : Secrétariat Permanent de Suivi des Réformes Economiques et Sociales
UCODE : Union pour la Coopération et le Développement
USAID : United State Agency For International Development
RIM : Réseau des Institutions de Microfinance au Burundi
WWB : Women World Banking

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL AU BURUNDI

Le Burundi a traversé un conflit de plus d'une décennie et les effets conjugués de la destruction du capital productif, des déplacements massifs des populations et de la baisse de l'aide publique qui s'en sont suivis ont entraîné l'économie burundaise dans un déclin considérable.

Depuis la crise, le PIB a diminué de 3% en moyenne par an, portant à ce jour la baisse cumulée de la production à 30%. Cette régression du PIB a entraîné une réduction du revenu par tête jusqu'à \$83 en 2004, alors qu'il était de \$214 au début de la dernière décennie.

Graphique 1 : Evolution du revenu par habitant



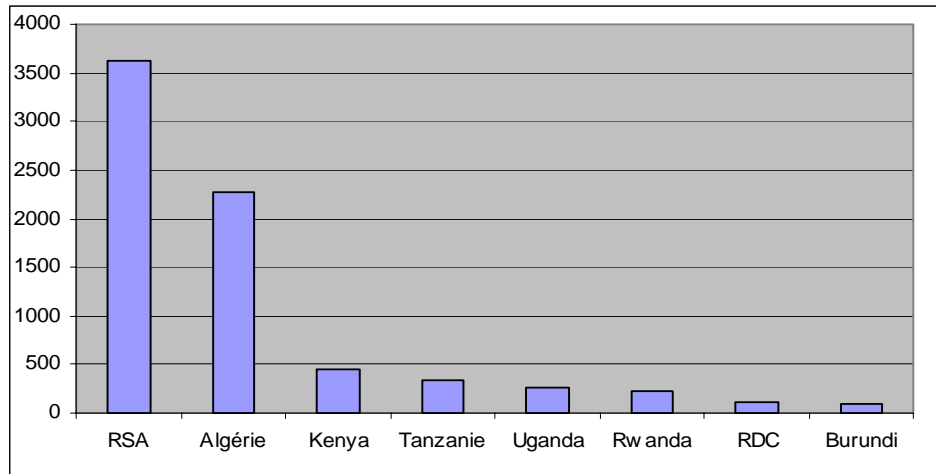
Source : ISTEERBU, Base des données, 2005

En dehors de l'impact de la guerre, l'économie burundaise se heurte à d'importantes rigidités structurelles, telles qu'une agriculture vivrière dominante mais à très faible productivité, une capacité d'exportation limitée et en nette régression en ce qui concerne son principal produit générateur de devise, le café, ou encore un secteur secondaire au tissu très limité et lourdement handicapé par l'enclavement.

Le secteur social a été gravement affecté par la situation de conflit qui a prévalu dans le pays au cours des 12 dernières années. Cette situation a entraîné une baisse considérable de la production dans pratiquement tous les secteurs de l'économie nationale et a eu pour conséquence l'aggravation de la pauvreté. L'espérance de vie à la naissance est tombée de 51 ans en 1993 à moins de 42 ans en 2005. Le revenu par

habitant est inférieur à 100 USD, niveau nettement inférieur à celui des autres pays africains et à la moyenne de l'Afrique subsaharienne estimée à plus de \$ 500.

Graphique 2 : Comparaison des revenus par habitant dans certains pays Africains



Source : Mini Atlas of Millenium Development Goals, Banque Mondiale, 2005

L'aggravation de la pauvreté s'est traduite également par l'accès limité de la population burundaise aux services sociaux de base. Le taux brut de scolarisation, qui atteignait 67.8 % en 1993, est tombé à 42 % en 1996. De même, le taux de couverture vaccinale global de 80 % en 1992 a chuté à 55.3 % en 1997 pour remonter à 78,6% à fin 2004.

Le VIH/SIDA est devenu une des principales causes de la mortalité. La pression sur les infrastructures médico-sanitaires est devenue un handicap préjudiciable à la prise en charge correcte des malades de façon générale et de ceux du SIDA en particulier. Le nombre de victimes du paludisme a aussi augmenté et, depuis quelques années, la malaria est devenue un véritable fléau sur le plan national.

Après une amélioration observée au début des années 90, le taux de couverture en eau potable a diminué à partir de 1993. Les estimations réalisées en 2000 montrent une réduction de la couverture de 8 points pour le milieu rural (51 % en 1993 à 43% en 2000). La diminution de la desserte en eau s'explique en grande partie par le manque d'entretien et la destruction des infrastructures d'adduction d'eau.

Par ailleurs, la crise a généré des phénomènes de déplacement de populations à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières nationales. En 2005, les effectifs concernés représentent environ 18% de la population totale, soit environ 1,2 millions de personnes vivant dans des conditions déplorables où l'absence d'un logement

décent, l'inaccessibilité aux services sociaux de base, le manque d'eau potable, la promiscuité et la malnutrition les exposent à une vulnérabilité physique et morale.

Enfin, depuis le déclenchement de la crise en 1993, certaines familles rescapées des massacres ont dû fuir et ont trouvé refuge dans les casernes. Cette situation a été aggravée par l'insécurité qui a suivi et les effectifs n'ont cessé d'augmenter. De façon générale, ces familles vivent une situation de misère qui pourrait s'accroître si de meilleures perspectives ne leur sont pas offertes. Pour le moment, certains camps sont devenus de véritables centres de déplacés. De surcroît, cette situation hypothèque le casernement imposé par l'intégration et la normalisation de la situation sécuritaire.

A cette précarité s'ajoute le nouveau phénomène de violences sexuelles et particulièrement le viol, qui gagnent le terrain en faisant des victimes innocentes. A titre d'illustration, 983 cas contre 1664 ont été enregistrés respectivement en 2003 et 2004, et la situation devient alors dramatique quand on se rend compte que parmi ces cas, 43 % sont des mineurs dont 17 % sont des enfants de moins de 10 ans. Des réformes approfondies sont en train d'être introduites dans le code pénal afin de pouvoir éradiquer définitivement ce phénomène.

Des programmes de lutte contre la pauvreté permettront d'apporter des solutions à certains de ces problèmes. Ainsi, le gouvernement a fait élaborer un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté qui contient quatre axes que sont :

- i) L'amélioration de la gouvernance et de la sécurité ;
- ii) La promotion d'une croissance économique durable et équitable ;
- iii) Le développement du capital humain ;
- iv) La lutte contre le VIH/SIDA.

L'Axe 'Promotion d'une croissance économique durable et équitable' indique clairement que l'avenir du Burundi dépendra de sa capacité à assurer une croissance économique forte et durable afin de nourrir une population toujours croissante et réduire la pauvreté. La promotion de cette croissance est un des objectifs prioritaires du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté et les actions prioritaires retenues concernent (i) des actions stratégiques pour dynamiser les secteurs porteurs de la croissance, notamment l'agriculture vivrière et les cultures d'exportation, l'élevage, le commerce, les mines et les industries de transformation, (ii) la relance du secteur privé (iii) la diversification des opportunités d'emploi et de revenus en milieu rural notamment à travers le micro crédit, la promotion des travaux à haute intensité de main d'œuvre, etc.

Parmi les réflexions subsidiaires figurent le souci d'identifier les instruments à mettre en place pour accompagner les nouvelles stratégies de développement et qui contribuent de manière significative à réduire la pauvreté des populations.

Quelques données sur le profil socio-économique du pays

Population	7.2 Millions
Superficie	27834 km ²
Densité	259 hab/km ²
Taux de croissance démographique	1.9%
PIB nominal	595.5 Millions \$
PIB/habitant	90 \$
Taux annuel d'inflation	15%
Population en dessous du seuil de pauvreté	60%

Source: Extrait de Données recueillies et analysées par le Secrétariat Permanent de Suivi des Réformes Economiques et Sociales (SP/REFES)

L'évolution politique au Burundi a été marquée par la fin des négociations qui se sont déroulées à Arusha en Tanzanie en Août 2000 en vue d'un accord de paix global. Dix sept partis politiques ont compté parmi les signataires des accords d'Arusha en l'absence du CNDD FDD et du FNL. Une constitution transitoire a été adoptée en octobre 2001 et un gouvernement de transition de 36 mois été mis en place en 2001 sur la base du principe de partage du pouvoir entre les deux principaux groupes ethniques du pays. Un parlement de transition a été mis en place en 2002.

La transition s'est déroulée sans heurts jusqu'en mai 2003. Le gouvernement de la deuxième transition a signé des accords de cessez le feu avec l'ensemble des partis et mouvements politiques armés non signataires des accords d'Arusha à l'exception d'une faction du FNL. L'esprit de ces accords a été de prendre en compte le poids politique des groupes respectifs dans l'attribution des positions d'influence dans l'armée, l'administration centrale, provinciale et communale.

En janvier 2003, le gouvernement de transition a entamé la préparation d'un programme national de démobilisation, de réinsertion et de réintégration (DDR) avec l'appui de la Banque Mondiale. En mai 2004, la résolution 1545 du Conseil de Sécurité des Nations Unies a transformé la force d'interposition de l'Union Africaine en une Opération des Nations Unies de Maintien de la Paix chargé de surveiller les accords de cessez le feu et de soutenir la consolidation du processus de paix. Cette évolution qui intervenait en temps opportun devrait favoriser la mise en œuvre du DDR et du programme connexe des réformes du secteur de la sécurité.

En 2004, un consensus national a été dégagé sur un projet de constitution et l'achèvement de la transition en 2005 par d'intenses négociations qui ont abouti successivement à la signature de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation en 2000, à la conclusion des accords de cessation des hostilités avec les mouvements armés en 2003, à un consensus national sur un projet de constitution en 2004 et à l'achèvement de la transition en septembre 2005.

Le vote référendaire de la constitution et les élections communales, législatives, présidentielles, réalisées de février à septembre 2005 se sont déroulées dans un climat apaisé et en toute transparence. Les résultats ont été acceptés par tous les acteurs politiques et sociaux ainsi que par la communauté internationale.

Les changements politiques intervenus ont été également marqués par une forte représentation des femmes dans les instances de prise de décision, y compris dans les secteurs jadis exclusivement réservés aux hommes.

La paix règne actuellement dans la majeure partie du pays et le degré de sécurité permet la reprise des activités économiques à la fois au niveau local que national. Mais l'inquiétude et le scepticisme sont encore répandus au constat des violations continues des droits de l'homme, aux viols, aux vols et à l'insécurité croissante dans les centres urbains et ruraux. Par ailleurs une bonne partie de la population a exprimé lors des consultations participatives et en dépit des perspectives de paix durable, de vives préoccupations devant le manque d'opportunités économiques.

Afin de consolider ces avancées politiques, un processus de transformation du secteur sécuritaire a été engagé. De nouveaux corps de défense et de sécurité issus des processus d'intégration et de démobilisation des anciens belligérants constituent maintenant la nouvelle architecture sécuritaire du pays : la Force de Défense Nationale (FDN), la Police Nationale Burundaise (PNB) et le Service National de Renseignement (SNR).

Dans le but de pérenniser ces acquis, le gouvernement a également entrepris des pourparlers avec le dernier mouvement rebelle FNL qui vient de rejoindre le processus de paix.

II. JUSTIFICATION DE LA MISSION

La Women's World Banking et son partenaire le Réseau des Institutions de Microfinance au Burundi proposent de contribuer à l'avancement de l'industrie de la microfinance au Burundi, à travers l'assistance du gouvernement Néerlandais. Ce faisant, ils se proposent de conduire une recherche sur l'environnement politique et les rôles des acteurs clés dans le secteur de la microfinance et pour recommander des éléments clés de stratégie pour le secteur au Burundi.

La présente mission consiste en deux objectifs : (1) la mise en oeuvre d'un diagnostic pour identifier les forces, faiblesses du secteur de la microfinance ainsi que les opportunités et menaces affectant le secteur de la microfinance au Burundi. (2) la formulation de recommandations stratégiques pour accélérer le développement de la microfinance au Burundi.

III. ENVIRONNEMENT POLITIQUE DE LA MICROFINANCE, CADRE LEGAL D'EXERCICE ET ACTEURS

3.1 Le secteur de la microfinance

Les discussions qui ont aboutit à la formulation des nouvelles stratégies de développement ont montré que les acteurs politiques sont de plus en plus convaincus de ce que la micro-finance peut servir de levier de développement pour les populations pauvres mais aussi comme instrument de proximité dans le cadre de la politique de décentralisation, de développement communautaire et de lutte contre la pauvreté. En effet, le crédit permet généralement et quand il est bien dénoué une augmentation des revenus, une amélioration des conditions de vie et le cas échéant une création d'emplois autonomes chez les plus démunis.

Le domaine de la microfinance au Burundi regroupe des intervenants de divers ordres, allant du secteur informel au secteur structuré.

Au niveau du secteur informel, des pratiques endogènes d'épargne et de crédit existent tout aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Ces pratiques existent essentiellement sous forme d'entraide, de tontines et de prêts usuraires. Ces derniers sont généralement promus par des particuliers et les taux d'intérêt sont très élevés allant même jusqu'à 200% par an.

Au niveau du secteur structuré, les institutions qui interviennent peuvent être regroupées en trois catégories :

1° Les institutions d'épargne et de crédit qui sont des expériences basées sur le rôle central de l'épargne pour alimenter le crédit. Leur mode d'organisation qui est de type mutualiste, se caractérise par le fait que l'épargne y est préalable au crédit.

2° Les expériences de crédit direct qui regroupent les systèmes ayant privilégié le crédit comme activité centrale de leurs opérations et sans le lier obligatoirement à la constitution préalable d'une épargne. Certaines expériences de ce type sont fortement soutenues par l'aide extérieure ou par l'Etat et ont entre autres pour vocation le financement de la micro-entreprise ou du micro crédit.

3° Les projets, ONGs et ASBLs à volet crédit/épargne: Il s'agit des structures qui ne font pas du micro crédit l'activité principale de leurs interventions mais ce volet est une composante parmi d'autres qu'elles renforcent le cas échéant.

Le tableau qui suit présente les statistiques globales sur le secteur de la micro finance au Burundi.

Tableau 1 : Chiffres clés de la microfinance à fin 2005

Variables	Valeurs pour déc. 2005
Population desservie (clients et membres)	311 094
Montant des crédits octroyés (en Fbu)	8 704 138 000 F bu (soit 8 704 138 \$)
Taux de pénétration	10%
Nombre de bénéficiaires de crédits (clients)	63 051
Crédit moyen (en Fbu)	138 050 (soit 138 \$)
Epargne collectée (en Fbu pour l'année 2005)	3 109 743 000 (soit 3 109 743 \$)
Encours crédits	13 897 427 000 (soit 13 897 427 \$)
Nombre d'institutions de microfinance	13

Source : Etude Pays, RIM, 2006

Pour plusieurs raisons, les IMF ont senti la nécessité d'avoir un cadre de réflexion et de concertation pour échanger sur leur politique et stratégie d'intervention. C'est pourquoi un groupe d'initiatives a décidé de se constituer en un « Réseau des Institutions de Microfinance » (RIM) [<http://rimburundi.civiblog.org>] en vue de développer des mécanismes de professionnalisation du secteur et d'asseoir un système de partenariat durable.

Ce groupe d'initiatives comprend 6 membres fondateurs : La Banque Nationale pour le Développement Economique (BNDE), la Compagnie Financière pour le Développement (COFIDE), la Caisse Coopérative pour l'Épargne et le Crédit Mutuel (CECM), le Fonds de Développement Communal (FDC), l'ASBL TWITEZIMBERE et la Coopérative de Solidarité avec les Paysans pour l'Épargne et le Crédit (COSPEC).

Aujourd'hui, le réseau regroupe 13 institutions couvrant plus de 95% du marché de microfinance. En effet, aux membres fondateurs s'ajoutent la Banque Populaire du Burundi (BPB), le Conseil pour l'Éducation et le Développement (COPED), le Fonds de Solidarité des Travailleurs de l'Enseignement (FSTE), l'Union pour la Coopération et le Développement (UCODE), World Relief/TURAME, la Mutuelle d'Épargne et de Crédit (MUTEC), la Coopérative d'Épargne et de Crédit (CODEC) ainsi que la Fédération Nationale des Coopératives d'Épargne et de Crédit du Burundi (FENACOBUR).

Le RIM (Réseau des Institutions de Microfinance au Burundi) a été agréé depuis le mois de Février 2002 et est régi par la loi sur les asbl, son statut et son règlement intérieur. L'adhésion au RIM est ouverte à toute institution oeuvrant dans le secteur de la microfinance qui en exprime la demande formelle et qui adhère à ses statuts.

Les principaux objectifs du RIM tels que définis par les statuts et son plan d'affaires 2005 - 2007 consistent à :

- Contribuer à l'amélioration des pratiques et à la professionnalisation des institutions impliquées dans le secteur de la microfinance à travers la diffusion d'information, l'échange d'expériences, la formation ...;
- Représenter ses membres auprès des bailleurs de fonds dans le cadre de la recherche des fonds nécessaires à la promotion des activités de ses membres ;
- Influencer les politiques et les pratiques du Gouvernement en faveur de la promotion de la microfinance en proposant des mesures incitatives notamment un cadre légal et réglementaire favorable;

- Accompagner les efforts du Gouvernement dans la mobilisation des ressources nécessaires pour le développement du monde rural ;
- Elaborer des requêtes en appui institutionnel et organisationnel à soumettre aux bailleurs de Fonds pour les cadres et agents de maîtrise des institutions oeuvrant dans la microfinance afin d'enrichir et d'améliorer leurs expériences et leurs prestations dans la gestion et l'organisation de leurs structures respectives ;
- Organiser les conférences, séminaires de formation, voyages d'études, études sectorielles au profit des membres ;

3.2. Le cadre légal d'exercice de la microfinance

La loi bancaire en vigueur est la loi n° 01/038 du 7 juillet 1993. Les banques et établissements financiers sont régis par la loi bancaire. Ils sont sous la tutelle de la Banque Centrale (BRB) qui donne l'agrément, assure le contrôle et garantit l'application de la réglementation bancaire.

Au niveau de la réglementation, l'autorité monétaire qui est la Banque Centrale, édicte les règlements et les normes de gestion applicables aux banques et établissements financiers dans des conditions prévues par la loi bancaire. La Banque centrale établit la réglementation en rapport avec les instruments, les règles et les conditions de la politique générale du crédit. Elle examine également les conditions d'exploitation et veille à la qualité financière des banques et établissements financiers.

Le nouveau cadre réglementaire adopté par le gouvernement objet du décret 100/203 portant réglementation des activités de microfinance au Burundi a été signé le 22 juillet 2006. Pour l'essentiel, il prévoit :

- La délivrance des autorisations d'exercer par la Banque Centrale (BRB) ;
« Nul ne peut exercer une activité de micro finance sans avoir été préalablement agréé à cet effet par la BRB ».
- La responsabilité de supervision et de contrôle des activités de microfinance confiées au niveau de la Banque Centrale (BRB).

- Le découpage des établissements ou institutions de microfinance en trois grandes catégories :
 - Première catégorie : les coopératives d'épargne et de crédit ;
 - Deuxième catégorie : les entreprises de microfinance ;
 - Troisième catégorie : les programmes/projets de micro crédit.
- Les banques et les établissements financiers exerçant une activité de microfinance demeurent régis par la Loi bancaire
- Les établissements de microfinance sont assujettis à des normes prudentielles, à des rapports financiers annuels et à des visites d'inspection.
- Les établissements qui exercent actuellement des activités de microfinance disposeront d'un délai de six mois pour se conformer aux dispositions du décret.
- Le texte empêche les individus impliqués dans des faillites ou gestion douteuse de posséder, diriger ou contrôler une IMF.

Le défi majeur pour les autorités du secteur de la microfinance est la mise en application rigoureuse de ces textes et lois à travers un organe de surveillance très opérationnel.

La loi n° 1/002 du 06 mars 1996 portant code des Sociétés privées et publiques. En effet, les banques et établissements financiers de droit burundais doivent être constitués sous forme de société anonyme à capital fixe ou sous forme de banque Coopérative. Il en découle que les SFD peuvent être constituées sous forme de Sociétés Coopératives et dans ce cas, il s'agirait de Coopératives « financières ».

3.3. Les acteurs institutionnels les plus importants

Les principaux acteurs qui animent le secteur de la micro finance au Burundi sont des projets gouvernementaux, l'association professionnelle, les partenaires financiers et techniques, quelques organisations internationales. On peut citer par exemple :

- Le Fonds pour la Relance, les Conseils et les Echanges en microfinance (FORCE)
- Le PNUD et l'OIT qui appuient le projet de renforcement de capacités en microfinance pour le Burundi
- La WWB qui appuie la CECM et l'association professionnelle
- La Coopération Belge qui appuie la MUTEC et l'UCODE,
- L'USAID qui appuie TURAME
- World Relief qui appuie l'association professionnelle (RIM)
- La Banque Africaine de Développement qui appuie TWITEZIMBERE
- Le Fonds de Micro Crédit Rural
- Le Crédit Mutuel Français a appuyé les Coopéc
- DID qui a appuyé la CECM
- Le PNUD appui la FENACOBU, CECM, et BNDE,
- Le Réseau des Institutions de Micro Finance
- L'OIT, DID et le FENU apportent une assistance technique au secteur et à la CECM, FENACOBU, BNDE

3.4. Les forces et opportunités liés à l'environnement

Parmi les plus importantes, on peut citer :

- L'existence d'un document de Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) qui positionne la microfinance comme un instrument important de lutte contre la pauvreté. Il contient quatre axes stratégiques majeurs que sont : i) L'amélioration de la gouvernance et de la sécurité ;ii) La promotion d'une croissance économique durable et équitable ;iii) Le développement du capital humain ; iv) La lutte contre le VIH/SIDA.
- Le décret 100/203 portant réglementation des activités de microfinance au Burundi signé le 22 juillet 2006. Il comble certaines insuffisances comme l'absence de structure de contrôle, l'institution de norme de performance, l'obligation d'être agréé avant d'exercer l'activité de microfinance, etc
- Le soutien du gouvernement qui a conduit à la mise en place de plusieurs projets dont par exemple le FMCR, le projet de renforcement des capacités en microfinance du PNUD et de l'OIT, et FORCE qui est une émanation de la coopération néerlandaise ;
- La disponibilité prochaine d'une politique nationale de microfinance dont un projet existe déjà et qui sera élaborée avec l'appui de plusieurs partenaires.

Le présent rapport de diagnostic sera utilisé dans la perspective de l'élaboration de cette politique ;

- La création du RIM comme un cadre pour favoriser la collaboration et les échanges entre les IMF, et pour améliorer les performances et les capacités des IMF. A son actif plusieurs résultats bien appréciés par les acteurs du secteur. Le soutien de certains partenaires financiers lui permet de jouer de plus en plus son rôle ;
- Il existe un Fonds pour le Micro Crédit Rural (FMCR) mis en place par le gouvernement qui appuie les institutions de micro finance en leur octroyant des lignes de crédit ;
- Le secteur de la microfinance reçoit de plus en plus le soutien des organismes internationaux. Le Programme FORCE qui commence a été financé par les Hollandais. Le PNUD, le FENU et d'autres partenaires financiers annoncent leur intérêt de financer certaines activités de la stratégie nationale de micro finance
- Un fort potentiel de croissance au Burundi et qui se traduit par une demande importante non servie notamment en milieu rural.

3.5. Point de faiblesses et de menaces

- L'absence d'une politique et d'une stratégie nationale pour la microfinance déjà adoptées par le gouvernement pour servir de cadre de référence et de ligne de conduite pour tous les acteurs
- L'absence d'une structure de contrôle efficace dotée de moyens pour la mise en œuvre du cadre réglementaire, vérifier le respect des normes de sécurité et de performance concernant l'activité de microfinance. L'absence de norme et la non application des normes a induit dans le passé une insuffisance de confiance à différents niveaux avec comme conséquence, la prolifération d'institutions de microfinance de tous rangs et sans norme correcte d'intervention, la faillite de certaines institutions et la réticence des partenaires financiers face à cet état précaire.
- L'absence de structures juridiques adaptées et favorisant un environnement des affaires et des investissements dans le secteur privé et dans le secteur de la microfinance ;

- Le contexte de crise qui a duré plus d'une dizaine d'années et la présence des ONG qui ont toujours apportées des dons n'ont pas été favorables ni au développement de la microfinance ni à l'instauration d'une culture de l'épargne et du crédit au service du développement des microentreprises. L'extrême pauvreté de la population ne sécurise pas toujours l'investissement du crédit dans la micro entreprise et peut être détournée pour des fins sociaux ;
- Le Fonds de Micro Crédit Rural mis en place commence à jouer son rôle mais beaucoup reste à faire pour atteindre ses objectifs de financement des institutions de microfinance ;
- Globalement, le secteur peine à avoir des ressources financières parce que le taux d'intérêt servi aux institutions de microfinance par les banques est de l'ordre de 18 à 24% ce qui est trop élevé pour les IMF et les rend réticent. Le Fonds de Microcrédit Rural sert 14% d'intérêt aux IMF. Les prêts extérieurs sont d'accès difficile. En effet, même si les lois en vigueur n'empêchent pas les IMF d'accéder au financement extérieur, les investisseurs demandent une garantie d'Etat. Aussi, ces derniers craignent que la forte fluctuation de la monnaie locale par rapport au dollar empêche les IMF de rembourser correctement. L'absence d'un mécanisme de couverture des risques de change reste alors une faiblesse majeure du secteur et un problème important freinant l'accès au financement extérieur
- Couverture géographique faible et inégale avec un déséquilibre de l'offre entre zones rurales et zones urbaines
- Autonomie financière non atteinte pour la majorité des IMF
- Faible professionnalisme des IMF
- Absence d'une véritable coordination au niveau nationale

3.6. Recommandations importantes selon le type d'acteur

3.6.1. Recommandations pour le gouvernement

Au regard des faiblesses évoquées ci-dessus, les recommandations qui se dégagent sont les suivantes :

- Maintenant que le décret portant réglementation des activités de microfinance au Burundi est signé, il est une nécessité de penser à la mise en œuvre effective du cadre réglementaire et que le Ministère des Finances assure la tutelle des institutions de microfinance. Il s'en suit le renforcement de l'organe chargé du contrôle de la réglementation qui devra l'appliquer avec rigueur et efficacité et empêcher ainsi la prolifération d'institutions ;
- L'adoption dans les meilleurs délais d'une politique et d'une stratégie nationale pour la microfinance et la mise en place d'un organe de pilotage de la stratégie nationale pour assurer une meilleure coordination des actions au sein du secteur et donner l'impulsion pour créer l'environnement favorable au développement des activités de microfinance.
- Un pouvoir public dont le rôle est de favoriser la stabilité économique, de faire de la régulation au sein du secteur et de mener toutes autres actions visant à favoriser le refinancement des institutions de micro finance et à réduire les taux d'intérêt applicables au refinancement.
- Promouvoir la participation des banques classiques dans l'offre des services financiers directs à la population démunie, et/ou en partenariat avec les IMF spécialisées.
- Encourager la participation du secteur privé dans la construction d'un secteur viable et sain,
- Appuyer la recherche sur l'impact de la microfinance et sur les stratégies efficace du développement des petites entreprises
- Appuyer des programmes de recherche sur les produits financiers qui répondent aux besoins de la population a faible revenue

3.6.2. Recommandations pour l'Association Professionnelle (RIM Burundi)

- Faire davantage du plaidoyer et du lobbying pour d'une part, défendre les intérêts des institutions de microfinance notamment en ce qui concerne l'accès à des ressources financières et l'amélioration de l'environnement. Aussi, le RIM devra utiliser ses moyens de pression pour amener les acteurs à adopter les meilleures pratiques au sein du secteur. D'où la nécessité de formulation et de mise en œuvre d'un programme permanent de renforcement de capacités ;
- Mettre en application un code de déontologie qui vise à protéger les clients et assurer le développement d'une industrie de la micro finance saine ; développer des normes de performances acceptées par tous, pour assurer la professionnalisation et la viabilité du secteur ;

- Organiser les recherches pour évaluer les besoins du secteur ;
- Trouver des collaborations avec d'autres prestataires pour assurer le renforcement de capacités des institutions.

3.6.3. Recommandations pour l'ensemble des acteurs

La vision, élément important de la politique et de la stratégie nationale de microfinance doit être rapidement formulée, comprise et adoptée sur le plan national par tous les acteurs et largement vulgarisée.

L'infrastructure institutionnelle doit être développée. Dans le cas du Burundi, il serait important de disposer d'une base de données crédible sur le secteur.

La participation du secteur privé tel que des prestataires des services techniques pour le renforcement des capacités des IMF ; des cabinets de comptabilité et d'audit externe ; des expertises pour le développement des Systèmes d'Information et de Gestion ;

Il y a un besoin ressenti en terme de mise en place et de respect des normes de performance, la nécessité d'introduire la notation au sein des IMF pour rendre plus visible celle qui sont crédibles et la mise en place d'une centrale de risques pour disposer à temps d'informations sur les clients en impayés ce qui réduirait le risque vis-à-vis des autres IMF, etc.

3.6.4. Recommandations pour les bailleurs de fonds et les organisations d'appuis

- Susciter et promouvoir des politiques, appuyer la mise en œuvre effective et efficace de la réglementation, des structures légales pour la microfinance, de la stratégie nationale et le fonctionnement effectif d'un organe chargé de sa mise en œuvre efficace;
- Pourvoir au financement d'organisations prometteuses et faciliter leur émergence en mettant fortement l'accent sur la performance ; fournir des services techniques en matière financière, de formation et de développement de capacité pour des institutions à divers stades ;
- Soutenir le développement d'indicateurs de performances et procédures de notation au sein des institutions de microfinance ;
- promouvoir les transferts de compétences et l'acquisition de connaissances entre les IMF, les banques et les instances de régulation dans le but de diffuser les innovations et les bonnes pratiques ;
- apporter un soutien aux instruments d'atténuation du risque de change afin de permettre la conversion des fonds en devise forte en prêts en devise locale pour les IMF, à des prix raisonnables.

IV. L'OFFRE DE SERVICES DE MICROFINANCE

4.1. Caractéristiques des IMFs

Les institutions qui opèrent dans le secteur de la microfinance sont de différentes natures ce qui traduit une diversité de modèle d'intervention et de gestion. Il serait intéressant de conduire une étude des performances économiques et sociales comparées et apprécier les types d'institutions qui permettent de mieux cibler les plus pauvres tout en leur apportant des services rapides et de bonne qualité.

On peut répartir les IMFs et les opérateurs en microfinance sur le territoire burundais en cinq catégories :

- Coopérative d'Épargne et de Crédit
- Entreprise de Microfinance
- IMFs de type ONG
- Etablissement financier
- Réseau de Microfinance

Quelques opérateurs en microfinance au Burundi et leurs catégories

Catégories	IMF /Opérateurs	Définition conférée par la loi
Coopérative d'Épargne et de Crédit	CECM, FSTS, FSCJ, FSTE, COSPEC, UCODE Microfinance	'Les coopératives d'épargne et de crédit ou mutuelles d'épargne et de crédit sont des groupements de personnes, sans but lucratif, fondés sur les principes d'union, de solidarité et d'entraide mutuelle et ayant principalement pour objet de collecter l'épargne de leurs membres et de leur consentir du crédit'. Dans le cadre du nouveau décret, elles appartiennent à la catégorie 1
IMF de type ONG	COPED, TWITEZEMBERE	Elles sont régies par le Décret-Loi numéro 1/011 sur les asbl du 18 avril 1992 sur les asbl. Dans le cadre du nouveau décret ces institutions sont classées dans la catégorie 3.
Réseau d'institution de micro finance	FENACOBU	Etait régie par le Décret sur les coopératives d'épargne et de crédit. Ce texte a été revue et intégrée dans le nouveau décret 100/203. Elles sont classées dans la catégorie 1 dans le cadre du nouveau décret.
Etablissement financier	BNDE	Régie par la loi bancaire
IMF réglementée / Entreprise de micro finance	MUTEC, HOPE FUND, TURAME	Classes en catégorie 2, les entreprises de microfinance sont des sociétés anonymes offrant des services financiers au grand public mais n'ayant pas le statut de banques ou d'établissement financier

Remarque : AMUF et CODEC n'ont pas encore obtenu le statut de coopérative d'épargne et de crédit ; Solecs - coopers ne sont pas encore agréés sous quelque statut que ce soit.

Les institutions de microfinance disposent d'organe de gouvernance et pour la plupart il s'agit de Conseil d'Administration, de Commissariat aux Comptes ou de Conseil de Surveillance et de Comité de Crédit. Il est difficile à travers cette étude d'apprécier l'état fonctionnel de ces organes de gouvernance. Cependant la qualité de la gouvernance est un élément déterminant de la viabilité des IMF.

Les institutions sont aussi caractérisées par leur système d'Information de gestion (SIG). Neuf institutions sur 16 étudiées disposent d'un SIG informatisé même si la qualité des informations générées n'est pas toujours bonne ou bien appréciée.

Le tableau ci-dessous montre les logiciels utilisés par les institutions de microfinance sans pour autant renseigner sur les niveaux de satisfaction qu'en tirent les IMF sur ces logiciels ni sur les problèmes techniques majeurs qui sont posés. La plupart des logiciels gèrent à la fois les informations comptables, les informations sur le crédit et les opérations. Il s'agit donc de logiciels intégrés.

SIG utilisée	Nombre d'IMF utilisant le SIG
Super Bank	1
Star System	3
AD Banking	1
Manager Office	2
Non défini	2
Sans	4
Total	13

Source : L'enquête- diagnostic, septembre 2006

4.2. Forces liées à l'offre de services financiers par les IMF

Le cadre légal permet à des institutions diverses de participer à l'offre des services financiers

Quelques banques classiques offrent des comptes bancaires aux populations de faible revenu : compte d'épargne, prêts de scolarités, découverts pour les salariés ; transferts.

Les produits et services offerts sont principalement de deux ordres : les produits d'épargne et les produits de crédit. Accessoirement, certaines IMF ont développé

des produits d'assurance. Les produits de crédit sont variés contrairement à ceux d'épargne et d'assurance.

A. Les produits d'épargne :

- dépôt à terme fixe
- dépôt à vue

B. Les principaux produits de crédit répertoriés sont :

- crédits pour l'élevage
- Crédits pour la pêche
- Crédits pour le petit équipement
- Découverts sur salaires
- Crédits construction
- Crédits associatifs
- Crédit soins de santé
- Crédits scolaires
- Crédits pour le petit commerce

Les institutions de micro finance ont eu la latitude de proposer des produits financiers aux populations sans que l'Etat n'intervienne pour censurer et vérifier la valeur des taux d'intérêt. Les taux d'intérêts quoique relativement élevés n'ont subi aucune forme de pression de la part de l'Etat pour être réduit.

Le nouveau décret portant réglementation du secteur ne fixe pas de taux plancher ni de taux plafond pour les prêts accordés ou pour la rémunération de l'épargne. L'IMF est libre de fixer le taux d'intérêt qui lui permet de couvrir ses charges et d'assurer sa rentabilité, sa viabilité et sa pérennité.

Les taux d'intérêts affichés par les IMF sur les prêts accordés varient d'une institution à une autre. Ces taux oscillent entre 14% et 36% pour les prêts accordés et entre 0 et 8% pour la rémunération de l'épargne. Les banques accordent des taux similaires (variant entre 14 et 18% selon le type de crédit).

L'enquête réalisée auprès de 13 IMF donne la situation décrite dans les tableaux ci-dessous.

Taux d'intérêts sur prêts accordés

Taux d'intérêt annuel	Nombre d'institutions
10%	1
14-16%	3
18-21%	7
36%	2
Total	13

Source : L'enquête- diagnostic , septembre 2006

Taux d'intérêts sur l'épargne

Taux d'intérêt annuel	Nombre d'institutions
0-3%	4
3-6%	5
8%	3
Total	12

Source : L'enquête- diagnostic , septembre 2006

4.3. Faiblesses liées à l'offre de services financiers par les IMF

De façon générale, la concentration de la majorité des opérations dans la seule ville de Bujumbura va poser plusieurs problèmes et appelle à un redéploiement stratégique de quelques institutions.

- **La viabilité des institutions** : La microfinance se caractérise par de petits crédits offerts à de nombreux petits clients engendrant des coûts administratifs, de transaction et de suivi élevés. En l'absence de subvention, les institutions de microfinance doivent alors facturer des taux d'intérêt plus élevés afin de couvrir les coûts. Beaucoup d'IMF n'ont pas apporté la preuve de leur capacité à se développer et à parvenir à la viabilité. Les produits financiers les plus courants sont ceux qui s'adressent aux fonctionnaires, aux commerçants, et donc très peu de produits financiers existent pour répondre aux besoins multiples de la clientèle pauvre. Le nombre de femmes touchés par les institutions de microfinance est aussi très faible (environ 20%)

- **La gouvernance** : Les institutions de microfinance ne soulèvent pas de façon directe des problèmes de gouvernance qu'elles rencontrent comme si cela ne doit pas être dévoilé. Il est cependant admis d'une manière générale, que les institutions de microfinance au Burundi ne sont pas les plus performantes de la région des grands lacs ou de l'Afrique. On soupçonne d'ailleurs une mauvaise qualité de gouvernance au

sein de quelques unes. Sachant que les contres performances en terme de gouvernance ont des conséquences sur la rentabilité, la viabilité et la pérennité des institutions de microfinance, il est important que la gouvernance des IMF fasse l'objet d'une réflexion approfondie. Des manuels, des politiques et procédures sont des outils indispensables pour la qualité de la gouvernance et manquent au niveau de beaucoup d'IMF.

- **Le personnel** : Bien que la formation en gestion du micro-crédit soit ressentie par les intervenants comme un facteur d'accompagnement important, le niveau de réalisation de cette préoccupation est largement insuffisant face aux besoins de professionnalisation dans le secteur de la micro finance et aux besoins des populations vulnérables. Le manque de personnel qualifié est une préoccupation commune à toutes les institutions. Il faut reconnaître que le secteur de la microfinance étant jeune, il n'existe pas au Burundi des possibilités de formation qualifiante. Le coût des formations à l'extérieur du Burundi est très élevé pour être supporté par les fonds propres des IMF.

- **L'information** : Il existe un déficit d'information sur le secteur de la micro-finance soit parce que l'information fiable n'est pas toujours disponible et à bonne date soit parce que sa collecte et son traitement jusqu'à en tirer des décisions n'est pas bien organisée. Les données statistiques pour apprécier la performance des IMF sont difficiles d'accès. Or, une bonne information obtenue à bonne date permettrait d'orienter les choix des principaux responsables d'organes de gouvernance, les décideurs politiques et les bailleurs de fonds vers des décisions stratégiques importantes pour les institutions de microfinance d'une part et vers les nécessités du secteur en général.

- **Ressources financières et matérielles** : Fondamentalement, les ressources des IMFs sont constituées essentiellement par les fonds propres et l'épargne des membres. Ces ressources restent insuffisantes et limitées pour qu'elles puissent se doter de système d'information de gestion performant et qu'elles puissent s'offrir les services d'audit, de conseils en gestion, de renforcement des capacités du personnel et des élus, d'évaluations, d'études sur la satisfaction de la clientèle et le développement de nouveaux produits, etc. Le manque de ressources des IMFs constitue également un handicap majeur pour acquérir leur siège et offrir des conditions d'accueil acceptables à leur clientèle.

Les institutions de microfinance manquent de financements pour compléter les ressources dont elles disposent afin de distribuer du crédit à grande échelle aux populations surtout celles qui sont pauvres. Les relations avec les banques sont

déséquilibrées. Le manque de financement limite l'expansion des activités de microfinance qui ne parviennent pas à se développer et à se déployer dans les milieux ruraux. Une cause importante est le coût de la ressource auprès des banques commerciales qui apparaît très élevée de l'ordre de 18% à 24%. Le FMCR mis en place par l'Etat ne refinance pas les IMF à moins de 14% alors que certaines institutions de microfinance se voient dans l'obligation de placer le crédit à 20,5% ce qui leur donne une marge très faible. L'insuffisance du financement pour les IMF s'explique aussi par la méfiance des banques vis à vis de ce secteur. L'amélioration du niveau de professionnalisme des IMF et des bénéficiaires permettrait de rassurer progressivement les banques et à terme elles contribueront mieux au financement des institutions de micro finance.

- **La méthodologie d'octroi des crédits** : les méthodes d'évaluation des demandes de prêts, le suivi des prêts pour assurer le recouvrement immédiat et régulier constituent des aspects qui ne sont pas bien cernés. La garantie matérielle est pratiquement inexistante chez les populations pauvres visées par le micro-crédit. Cette situation constitue un risque important pour les IMF car il devient difficile de protéger l'épargne des déposants et les ressources des IMF contre les débiteurs défaillants.

- **La qualité de portefeuille** : Il est difficile d'avoir accès aux données sur la qualité du portefeuille des IMF. Le Système d'Information de Gestion est fragile et très élémentaire. Les faiblesses se situent au niveau de la collecte d'informations de base sur le portefeuille d'une part et son analyse par les logiciels qui existent au niveau des IMF d'autre part. La qualité de portefeuille est fortement vulnérable et altérée par des facteurs environnementaux ainsi que les aléas climatiques. Aussi, la crise que le pays a traversée a affecté le pouvoir d'achat des populations qui a rendu les opportunités d'affaire moins prometteuses. La période post conflit que traverse le pays peut être favorable aux affaires, mais malheureusement il s'est vu se développer du banditisme à l'arme à feu qui constitue un obstacle au développement des affaires. Le manque d'électricité dans les milieux urbains et ruraux affecte négativement la rentabilité des secteurs de l'artisanat et des petits métiers et par conséquent la capacité de remboursement des opérateurs. D'autres facteurs externes affectant la qualité du portefeuille trouvent leur origine dans la dépendance de l'agriculture, qui occupe 80% de la population et qui est malheureusement soumise aux aléas climatiques.

4.4. Recommandations importantes

4.4.1. Recommandations pour les IMF et Banques

- Faire un diagnostic orienté sur la gouvernance et le professionnalisme des IMF et en tirer des leçons et des actions à mener pour les améliorer de façon à accroître leur crédibilité vis-à-vis des banques ;
- Mettre l'accent sur le renforcement des compétences du personnel et des élus des IMF et des acteurs du secteur en général ;
- Disposer d'une centrale de risques dans un délai raisonnable pour mieux partager l'information sur le portefeuille et réduire le risque de cavalerie et donc le risque systémique ;
- Les IMF doivent disposer d'un système de contrôle interne efficace, pour une meilleure maîtrise du risque, mieux connaître les clients, et disposer d'un système d'information et de gestion adéquat. Des systèmes d'information de gestion (SIG) simples, fiables et solides doivent être promues et fonctionner comme système d'avertissement précoce et de gestion de risques ;
- Rechercher des voies et moyens pour doter les institutions de ressources de moyen et long terme pour faire face aux besoins de croissance du portefeuille et des investissements pour améliorer la capacité institutionnelle ;
- Renforcer les liens entre les IMF et les banques commerciales et mettre en place des instruments de refinancement des institutions de microfinance à des taux raisonnables,
- Face à la faible diversité de produits financiers pour les personnes pauvres, les IMF doivent rapidement élargir leurs services d'épargne volontaire et d'autres produits comme les crédits spéciaux pour les femmes, l'assurance-maladie, etc.
- Les institutions de microfinance doivent faire des progrès en matière de recherche sur la clientèle et sur la conception de produits pour répondre à des segments de clientèle différents, ainsi qu'aux besoins des femmes à faibles revenus et de leurs ménages.

- Les IMF doivent œuvrer pour améliorer leur efficacité, par une portée plus grande et des aménagements technologiques comme par exemple une informatisation plus poussée. En améliorant leur efficacité et en réduisant les coûts de transaction, l'IMF améliorera son profit toutes choses égales par ailleurs.

4.4.2. Recommandations sur les produits et services

Si l'objectif des IMF est toujours de réduire la pauvreté, elles doivent de plus en plus formuler des produits financiers qui répondent aux besoins des pauvres économiquement actifs et accroître la proportion de femmes dans leur portefeuille.

V. SATISFACTION DES CLIENTS SUR LES TYPES DE PRODUITS, QUALITE DES PRODUITS OFFERTS ET PLACE DES FEMMES

5.1. Localisation des clients des institutions de microfinance : Forces en terme de satisfaction de la clientèle rurale et diversification de la cible

Sur huit institutions qui ont fournies des données sur leur positionnement en milieu rural et urbain (CECM, CODEC, COPED, FENACOBU, FSTS, SOLECS, TURAME, UCODE) une seule détient seulement 15% de clients en milieu rural, 2 d'entre elles ont entre 16 et 50% de la clientèle en milieu rural et 5 (soit 62,5%) ont plus que 51% de leurs clients en zone rurale. Le commerce occupe au moins 50% des activités financées.

A travers les produits financiers on note que plusieurs couches de la population (fonctionnaires, artisans, commerçants, agriculteurs, éleveurs, etc) sont ciblées mais à des degrés divers.

5.2. Points de faiblesses

Les clients dénoncent plusieurs points d'insatisfaction comme la lenteur dans la satisfaction de leurs besoins, la lourdeur des procédures, le financement insuffisant de leurs entreprises, une gamme trop étroite des produits financiers qui leurs sont proposés, et l'absence presque totale de prêts à moyen et long terme pour financer les investissements susceptibles d'améliorer la productivité et la rentabilité à terme, etc

Il est important de noter qu'au Burundi les femmes représentent une proportion très faible (environ 20%) de la clientèle des institutions de microfinance. Les contraintes domestiques mais aussi le poids de la tradition expliquent cela. Le taux de pénétration des institutions de microfinance est faible surtout en milieu rural et il existe d'importants besoins non couverts.

5.3. Recommandations

Pour mieux comprendre les besoins des clients, les IMF doivent établir des systèmes des collectes d'information au sein de la clientèle, faire des études de marché et établir des produits orientés clients ;

Il faudra établir des procédures plus systématiques pour ouvrir de nouvelles succursales, selon les besoins du marché

Promouvoir les programmes d'éducation des clients et l'adoption des principes pro clients par les IMF

Ce que les clients en situation de pauvreté attendent des IMF

- Une rapidité de services
- Ils souhaitent accéder à des prêts de plus en plus importants par rapport à la croissance de leurs entreprises et de leur capacité de remboursement
- Ils veulent des prêts pour leurs entreprises mais aussi des prêts pour d'autres besoins sociaux (scolarisation des enfants, santé, amélioration de l'habitat, etc)
- Ils veulent des produits d'épargne variés
- Ils veulent une assurance maladie et une assurance vie
- Les femmes ont besoin d'être intégrées dans les associations à la base pour améliorer leur aptitude, leur culture de développement et vaincre les barrières qui freinent leur développement économique
- Les clients réclament aussi des services non financiers, pour accroître l'efficacité des produits financiers et améliorer les possibilités d'augmentation des revenus et de l'actif. Ces services non financiers incluent des conseils, une formation financière pour les hommes et les femmes à faible revenu en matière de planification financière, de gestion des affaires les avantages de l'épargne, la comptabilité simplifiée. Des informations sur la santé et l'éducation constituent pour les ménages à faible revenu des besoins de base en services et peuvent être satisfaits grâce à de l'information, des conseils et des orientations transmis à temps;

VI. VISION DES ACTEURS ET CONCLUSIONS IMPORTANTES

6.1. Introduction à la vision des acteurs

Cette vision a été construite lors de l'atelier de validation des résultats de la présente étude diagnostic. L'ensemble des acteurs était présent. Les participants à l'atelier de validation de cette étude sont unanimes à reconnaître que la micro finance doit davantage servir les plus pauvres en apportant au plus grand nombre des services rapides, et à forte valeur ajoutée.

Enoncé de la vision

La microfinance au Burundi connaît un rayonnement accru d'ici 2015. Le nombre de ménages, de personnes et d'entrepreneurs à faibles revenus ayant recours à des produits et services réactifs en matière financière croît de façon spectaculaire. Pour le Burundi, on devra atteindre 1 million de clients pour les services financiers d'ici à 2015

La microfinance a favorisé une augmentation du revenu par habitant et amélioré le taux de scolarisation des enfants au sein des ménages. Le pourcentage de femmes bénéficiaires des services des IMF s'est accru de même que le taux de pénétration.

Les produits offerts par les institutions de microfinance se sont diversifiés et comprennent en plus des services de crédit et d'épargne, les produits d'assurance vie, d'assurance décès, d'assurance santé,

6.2. Conclusions importantes

- Rechercher au niveau des IMF une Solidité de la gouvernance et de la gestion ;
- Promouvoir des performances solides en matière de qualité de portefeuille et de rentabilité, avec vérification indépendante des résultats, par des audits et des agences de notations externes ;
- Assurer des informations solides (SIG fiable et à accès rapide), et un engagement en faveur de la transparence ;
- Les partenaires doivent œuvrer pour la cohérence dans les interventions au sein du secteur à travers une même vision partagée.

- Les efforts doivent converger vers l'obtention de ressources massives pour des crédits à court moyen et long terme au profit des IMF
- Le gouvernement devra se positionner très fortement et afficher à travers des actes sa détermination de considérer la microfinance comme une stratégie prioritaire de lutte contre la pauvreté
- Encourager l'épargne domestique et l'usage des normes internationales d'évaluation des institutions de microfinance pour faciliter l'accès au capital et l'expansion des IMF
- Elaboration et mise en œuvre en urgence d'une politique et d'une stratégie nationale pour la microfinance au Burundi.
- Renforcement des capacités des acteurs pour améliorer le niveau de professionnalisme dans l'exercice de la microfinance et l'infrastructure devant faciliter le développement du secteur
- L'ensemble des acteurs (RIM, partenaires financiers, partenaires techniques, gouvernement, bailleurs de fonds, WWB, PNUD/FENU) se mobilisent pour rechercher des ressources financières pour mettre en œuvre les recommandations contenues dans ce rapport et plus spécifiquement pour appuyer le secteur de la microfinance (renforcement des capacités des acteurs, mise en place de lignes de crédit)

ANNEXE 1:

DEMARCHE METHODOLOGIQUE POUR CONDUIRE LE DIAGNOSTIC

- Exploitation de la documentation reçue sur place et celle envoyée par WWB
- Interview réalisée auprès de 18 acteurs clé y compris des IMF, agences du gouvernement, des partenaires au développement
- Un questionnaire centré sur les IMF (un échantillon de 13)
- Organisation d'un atelier de deux jours regroupant plusieurs intervenants du secteur pour réfléchir sur les recommandations les plus importantes qui découlent du diagnostic. L'atelier a permis aux participants en groupes de réfléchir sur les éléments de diagnostic pour les valider, puis de définir leur vision pour la microfinance
- Synthèse des résultats dans un rapport

BIBLIOGRAPHIE

Groupe d'Expert + 10 : Développement des Services Financiers Nationaux Opérationnels pour les pauvres ; WWB, Avril 2005

Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté au Burundi, 2006

Profil Pays pour le Burundi, UNDP

Site : <http://rimburundi.civiblog.org>